



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN ÎLE-DE-FRANCE

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
☎ 3919**

TABLE DES MATIÈRES



01

LA MISE EN ŒUVRE
DES MESURES ISSUES
DU GRENELLE DES
VIOLENCES
CONJUGALES EN ÎLE-
DE-FRANCE

02

CRISE SANITAIRE ET
PROTECTION DES
FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCES

03

LA LUTTE CONTRE LA
PROSTITUTION EN ÎLE-
DE-FRANCE

04

CONTACTS UTILES

05

ANNEXES

ÉDITO

La crise sanitaire et les deux confinements qui en ont découlé ont contribué à exacerber les violences intrafamiliales, et notamment les violences faites aux femmes et aux enfants.

Face à cette situation, l'Etat et ses associations partenaires ont, en lien avec les collectivités territoriales, fait preuve dès le début du premier confinement, d'une grande mobilisation et d'une adaptation remarquable. Je tiens ici à les en remercier vivement et je sais pouvoir compter sur ces partenaires précieux.

Le 25 novembre, journée internationale de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, permet de rappeler que la lutte contre les féminicides et les violences au quotidien est un combat de tous les jours, mobilisant de nombreux acteurs. Ils œuvrent ensemble pour offrir à celles qui en ont besoin une aide adaptée.

Depuis le lancement du Grenelle contre les violences conjugales il y a un an, les services de la préfecture de région, en lien avec la préfecture de Police, de la justice et des collectivités travaillent à améliorer les réponses apportées aux femmes victimes de violences, y compris dans un contexte de pandémie.

Ces acteurs associatifs et institutionnels, engagés dans la prévention et la lutte contre les violences s'organisent dès à présent pour informer, accueillir, et continuer d'accompagner les femmes victimes de violences pendant cette seconde phase de confinement. Ils resteront, bien évidemment, engagés à l'avenir aux côtés des victimes.

Les informations de ce dossier peuvent être utiles aux femmes victimes de violences, à leur voisins, familles et à toute personne en contact avec du public. Elles seront mises à jour régulièrement sur le site internet de la préfecture.



MARC GUILLAUME

**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-
DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS**

LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES ISSUES DU GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES EN ÎLE-DE-FRANCE

A l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, les services de l'État en Île-de-France ont souhaité dresser le bilan des actions mises en œuvre.

LE GRENELLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Le Grenelle contre les violences conjugales, clôturé par le Premier ministre le 25 novembre 2019, a permis une grande mobilisation et la mise en œuvre de 46 mesures axées sur la prévention et la lutte contre les violences conjugales. 23 mesures ont été réalisées, 20 sont en cours de réalisation et 3 mesures en phase de construction. Elles s'articulent autour de 3 axes : prévenir, protéger et punir.

Un comité d'exécution et de suivi interministériel de ces mesures se réunit sous la présidence d'Elisabeth MORENO, toutes les 6 semaines.

Les mesures du grenelle s'ajoutent aux :

- 25 mesures annoncées par le Président de la République le 25 novembre 2017
- 11 mesures du Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes du 8 mars 2018
- Plan de lutte contre les mutilations sexuelles

1. L'APPEL AU 115

La solution de principe pour la mise à l'abri des femmes victimes de violence demeure le recours au 115.

Cette ligne, accessible par tous les commissariats, permet d'orienter les victimes vers l'association SOS Femmes.

Par ailleurs, d'autres protocoles sont mis en œuvre avec les Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), notamment à Paris, en Seine-et-Marne, Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis.

2. 2 038 PLACES D'HÉBERGEMENT OUVERTES DANS LA RÉGION POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

L'hébergement des personnes vulnérables est une des priorités de l'Etat. Une mobilisation considérable des services de l'État en Île-de-France a permis l'ouverture de 2 038 places d'hébergement afin que les femmes victimes de violences, de violences conjugales ou de prostitution, puissent être mises à l'abri. Particulièrement importante pendant le confinement, cette mobilisation a notamment permis l'ouverture de 130 places supplémentaires dans la région grâce à l'appel à projets DGCS.

3. UNE MOBILISATION CONTINUE DES ACTEURS

En Île-de-France, le Grenelle contre les violences conjugales s'est décliné en plusieurs groupes de travail dans les départements et dans l'organisation d'un événement régional le 5 novembre 2019 à la préfecture de région. Ces groupes de travail ont permis à l'ensemble des acteurs de la chaîne de prise en charge des femmes victimes de violence (préfecture de police, justice, associations, centres hospitaliers) de se concerter afin de coordonner la réponse régionale de lutte contre les violences faites aux femmes. Cela a notamment rendu possible la création d'un comité local d'aide aux victimes dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine ou encore de l'organisation de plusieurs groupes de travail pour la mise en œuvre du Grenelle à Paris, en Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne.

Au total, plus de 40 actions ont été menées par les DRDFE, les procureurs, les DDCCS, DDFE en lien avec les collectivités et associations, parmi lesquelles l'organisation de sensibilisations, ateliers et groupes de travail.

Enfin, un plan régional de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2017-2019) signé par le préfet de région et l'ensemble des acteurs impliqués, sera renouvelé et élargi en 2021. Les travaux reprendront fin novembre, après avoir dressé le bilan de ses actions.

CRISE SANITAIRE ET PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Depuis le 1er confinement, les services de l'Etat et les partenaires se sont employés à rappeler que la période redouble les risques d'exposition à des violences conjugales et à des violences intrafamiliales.

Très rapidement des mesures nouvelles ont été mises en place, dont certaines sont toujours en vigueur :

- renforcement du 114
- mobilisation des pharmacies
- création de points éphémères dans les centres commerciaux
- financement de nuitées exceptionnelles
- moyens supplémentaire pour aider les associations à s'organiser en interne et à faire face aux demandes des femmes
- création d'un n° d'écoute pour les hommes auteurs
- plateforme d'orientation vers un hébergement d'urgence pour des hommes auteurs.

A ces dispositifs s'ajoute un soutien budgétaire de 5 M€ supplémentaires au niveau national pour aider les associations et renforcer l'accompagnement des femmes victimes. Ces crédits mobilisés se sont traduits en Île-de-France par l'octroi de délégations supplémentaires de crédits, la dernière datant du 6 novembre 2020.

Plusieurs dispositifs existent et d'autres s'adaptent pour prévenir, informer accueillir les femmes victimes de violences en Île-de-France pendant le confinement.

1. UN ACCUEIL 7J/7 ET 24H/24 DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES PENDANT LE CONFINEMENT

En premier lieu, nous devons rappeler que les femmes n'ont pas besoin d'attestation pour fuir. Plusieurs structures sont dédiées à leur prise en charge.

- **Les CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles).**

Il en existe un par département. Agréés par l'État et cofinancés par les collectivités, ils accueillent des permanences assurées par les juristes afin de déceler des violences conjugales. Ils organisent le travail de leurs personnels salariés pour maintenir leur mission d'intérêt général et informer ainsi les femmes et les familles qui les interrogent. Outre les permanences téléphoniques, des permanences en présentiel sont assurées.

- **Les hôpitaux**

Plusieurs hôpitaux accueillent les femmes victimes de violences et se sont engagés dans des protocoles de recueil de plainte à l'hôpital. D'autres projets à l'AP-HP et avec l'ordre des médecins sont en cours d'élaboration.

- **Les points d'accueil éphémères**

Ils fonctionnent dans certains centres commerciaux d'Île-de-France. Ils sont destinés à l'accueil de victimes de violences conjugales. L'État en a déployé une vingtaine. Ce dispositif innovant et expérimental a été pérennisé jusqu'à fin décembre dans 8 lieux.

Dans la continuité des points éphémères, le développement d'« aller vers » dans des centres sociaux ou toujours dans des centres commerciaux reste d'actualité.

- **Les commissariats et unités de gendarmerie**

Ils ont été formés pour accueillir 7j/7, 24h/24 les femmes victimes de violence.

- **Les pharmacies**

Le dispositif "alerte" continue ! Il permet aux femmes de faire un signalement auprès de l'officine qui prendra attache avec les forces de l'ordre.

- **Les maraudes**

De nombreuses maraudes sont réalisées dans plusieurs quartiers de Paris, notamment en lien avec les associations Amicale du Nid, Aux Captifs la Libération et le Bus des femmes.

- **Femmes au Volant**

Ce service de VTC par les femmes et pour les femmes propose également en partenariat avec Solidarité Femmes des courses prenant en charge des femmes victimes de violences avec leurs enfants.

- **Uber**

UBER via un partenariat avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes propose des courses gratuites pour mettre à l'abri des femmes victimes de violences.

- **Les accueils de jour et les lieux d'écoute et d'orientation**

Souvent portés par des associations du réseau Solidarité Femmes ou autres associations, ces lieux sont spécialisés dans l'accompagnement des femmes victimes de violences et assurent avec les CIDFF le maillage des territoires.

- **Les CHRS**

Les CHRS spécialisés pour femmes victimes de violences financés par le DRIHL et les collectivités. Ils sont fondamentaux dans le paysage. Les personnes sont orientées par le 115 ou les forces de l'ordre. Régulièrement par manque de places et l'obligation de mettre des femmes et enfants à l'abri, des hébergements ont lieu à l'hôtel.

FOCUS: Un beau projet, appelé "Mare Curie", s'est mis en place pendant le confinement avec l'Union régionale Solidarité femmes, Gécina et la Fondation des femmes.

Soutenu par la DRIHL, la DRDFE et les collectivités, il a permis une mise à l'abri en urgence dans un lieu tenu confidentiel. Le projet se poursuit ailleurs désormais.

Confinement : lutte contre les violences faites aux femmes

Si vous vous sentez en danger, vous pouvez quitter votre domicile à tout moment, et ce **sans devoir disposer d'une attestation.**

En cas d'urgence et de danger immédiat, appelez le

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

17



2. DES MESURES CONCRÈTES DE PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

**LES BRACELETS
ANTI-
RAPPROCHEMENT**

**LES
ORDONNANCES
DE PROTECTION**

**LA MISE EN
PLACE DE
BRIGADES
SPÉCIALISÉES
ET DE
RÉFÉRENTS
VIOLENCES**

**LES DÉPÔTS DE
PLAINTÉ À
L'HÔPITAL**

**LES
PSYCHOLOGUES
ET
INTERVENANTS
SOCIAUX
PRÉSENTS EN
COMMISSARIAT,
BRIGADE OU
GENDARMERIE**

**LES MESURES
D'ACCOMPAGNE
MENT
PROTÉGÉES (93
ET 75)**

**LES
TÉLÉPHONES
GRAVE
DANGER***

LUTTER CONTRE LA PROSTITUTION EN ÎLE-DE-FRANCE

Dans chaque département, une commission présidée par le préfet coordonne l'action départementale en la matière et donne un avis sur les demandes d'engagement dans un parcours de sortie de la prostitution soumis par les associations agréées.

L'entrée dans le parcours de sortie permet :

- La délivrance d'une autorisation provisoire de séjour pour les personnes étrangères
- L'attribution d'une aide financière à l'insertion sociale et professionnelle (AFIS) pour les personnes qui ne peuvent pas bénéficier de minimas sociaux

La loi du 13 avril 2016 vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées autour des axes suivants :

- La lutte contre le proxénétisme, y compris sur internet et via la protection renforcée de victimes apportant leur concours dans les procédures judiciaires
- La dépenalisation des personnes prostituées et l'accompagnement de celles qui souhaitent sortir de la prostitution. Création de PSP (parcours de sortie et d'insertion sociale et professionnelle)
- La prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution notamment chez les plus jeunes
- L'interdiction de l'achat d'acte sexuel et la responsabilisation des clients

QUELQUES CHIFFRES

169
PERSONNES

suivaient un parcours de sortie de la prostitution en France au 1er octobre 2020 -

Paris: 114
Seine-et-Marne: 1
Yvelines: 1
Essonne: 4
Hauts-de-Seine: 5
Seine-Saint-Denis: 39
Val-d'Oise: 2

349
PERSONNES

ont pu bénéficier de l'AFIS (Aide financière à l'insertion sociale et professionnelle) - Pour faire face à la crise sanitaire, les droits sociaux ont été reconduits automatiquement pour une période de 6 mois

Confinement : lutte contre les violences faites aux femmes

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**



L'application **App-Elles** vous permet d'alerter et de contacter rapidement vos proches, les services d'urgence, les associations et toutes autres ressources d'aide disponibles dans votre région.



LES NUMÉROS D'URGENCE

**VIOLENCES
AU SEIN
DU COUPLE**

**VIOLENCES
SEXISTES
ET
SEXUELLES
AU TRAVAIL**

**VIOLS ET
AGRESSIONS
SEXUELLES**



**Victime ou témoin
de violences faites
aux femmes ?**

En cas d'urgence
et de danger immédiat :

17  **114** 

Pour un conseil, une orientation :

39 19  **arretonslesviolences.gouv.fr**

Photo posée par un modèle.



- **LE 17** : (police/gendarmerie) pour une situation de danger et vous mettre à l'abri ou le 112 depuis un portable
- **Le 39 19** pour une écoute, un conseil. Du lundi au samedi. La FNSF qui gère l'équipe d'écouteresses a reçu des financements et du matériel afin d'étendre les plages d'écoute.
- **Le 114** pour faire un signalement par SMS. Ce dispositif a rencontré rapidement son public, à savoir des personnes ne pouvant pas s'exprimer ou parler mais pouvant envoyer discrètement des sms
- **Le 115** pour trouver un hébergement d'urgence
- La plateforme **www.arretonslesviolences.gouv.fr** pour faire un signalement, 7J/7 et 24H/24 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. La plateforme arretonslesviolences.gouv.fr est assurée par une équipe de gendarmes et une équipe de policiers 24h/24

ANNEXES

LES ACTEURS DÉCONCENTRÉS DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES: LE RÔLE DES DDFE ET DE LA DRDFE

La DRDFE d'Île-de-France (direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes) et l'ensemble des DDFE (délégations départementales aux droits des femmes), mettent en œuvre la politique publique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les 8 départements d'Île-de-France. Il s'agit du réseau déconcentré dédié aux droits des femmes piloté par la Direction générale de la cohésion sociale. Rattachées à Elisabeth MORENO, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et l'égalité des chances, la DRDFE et les DDFE installées en préfecture de région et dans les actuelles DDCS déclinent les orientations nationales.

La politique menée en faveur de l'égalité femmes hommes, érigée en grande cause du quinquennat par le président de la république vise à obtenir des changements de pratiques et de comportements afin de rendre effective et réelle l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour ce faire la DRDFE et les DDFE mobilisent l'ensemble des acteurs franciliens en mettant en place des actions interministérielles et partenariales, qu'elles soient transversales ou spécifiques. Tous les domaines sont concernés : sphère publique, privée et professionnelle. Les projets se mènent avec les collectivités territoriales, avec les associations et les entreprises et bien sûr avec les autres services de l'État.

C'est donc un rôle d'animation et de pilotage qui est joué par le réseau « droits des femmes », lui-même en interaction permanente avec les nombreux autres réseaux agissant contre les inégalités femmes-hommes : acteurs associatifs, élus et élues des collectivités territoriales, référentes et référents égalité, déléguées et délégués du préfet, acteurs et actrices étatiques/de l'État, directions régionales et départementales (DRIHL, Justice, éducation nationale, universités, forces de l'ordre, ARS, Direccte, DRJSCS, PJJ, TGI...) et partenaires du monde économique, de l'insertion, de la formation, de la culture, des sports, de la santé...

L'élaboration et le suivi de plans régionaux structurants facilitent la mise en œuvre de la politique d'égalité femmes-hommes : prévention et lutte contre les violences faites aux femmes, contre la prostitution et la traite des êtres humains, pour les droits sexuels et reproductifs, en faveur de l'égalité professionnelle, en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, pour l'égalité filles garçons dans le système éducatif et la promotion d'une culture non sexiste...

La DRDFE négocie et élabore la stratégie régionale en faveur de l'égalité femmes hommes, en Île-de-France qui est validée par les préfets. Elle coordonne les actions des délégations départementales.

ANNEXES

Pour mettre en œuvre cette stratégie à l'échelle francilienne, la DRDFE travaille avec les DDFE à une programmation régionale et à une répartition des crédits du Programme 137.

Une attention particulière est portée au maillage des territoires : l'accès au droit et les établissements d'Information, de Consultation ou de Conseil Familial sont confiés dans chaque département aux CIDFF et aux EVARS respectivement.

La DRDFE dispose d'un budget régional (l'UO régionale du programme 137 « égalité entre les femmes et les hommes » de la Mission Solidarité qui s'élève en moyenne à 3 millions d'euros depuis 2018 et permet de mettre en œuvre la stratégie régionale en faveur des droits des femmes.

La programmation est élaborée avec l'ensemble des délégations départementales sous couvert des préfets de département. Elle tient compte des orientations ministérielles, des priorités du préfet de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, des diagnostics et besoins départementaux, du poids de la population, des cofinancements apportés et du caractère innovant ou expérimental des dispositifs.

En 2020, la stratégie régionale assortie d'un budget francilien de 3 millions € visait initialement à promouvoir l'égalité et à lutter contre les inégalités persistantes en Île-de-France.

Les orientations stratégiques 2020 validées en CAR étaient les suivantes:

1 : Poursuivre la dynamique du Grenelle contre les violences « Pour un parcours des femmes victimes de violences, adapté, professionnalisé et coordonné »

2 : Renforcer la lutte contre la prostitution et les conduites prostitutionnelles notamment en structurant une coordination régionale

3 : Faciliter l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat des femmes les plus démunies et éloignées du marché de l'emploi, quel que soit leur âge et leur territoire. A la faveur du futur SPI (service public de l'insertion) et en promouvant la mixité des métiers.

Contact presse :

Préfecture de Paris et de la région d'Île-de-France
01.82.52.40.25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
@Prefet75_IDF



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*